

Règlement du Jeu Concours "Coca-Cola 2025"

Article 1 – Organisateur

La société FLUNCH, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 320 772 510 et dont le siège social se situe 4 rue de l'Espoir à LEZENNES (59260) (ci-après la "Société organisatrice"), organise un jeu intitulé "Jeu concours Coca-Cola 2025", sans obligation d'achat, du 16 juin 2025 au 29 juin 2025 inclus, sous forme digitale, sur les réseaux sociaux TikTok et Instagram flunch.

Article 2 – Conditions de participation

La participation au jeu concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Elle est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exception des membres du personnel de l'Organisateur et de leurs familles.

Article 3 – Modalités de participation

Le jeu se déroule du **lundi 16 juin 2025 au dimanche 29 juin 2025** inclus.

Pour participer :

- Regardez la vidéo publiée sur le compte Instagram et TikTok officiel de Flunch.
- Repérez les boissons Coca-Cola cachées dans la vidéo.
- Likez la vidéo.
- Commentez sous la vidéo en indiquant le nombre total de boissons aperçues.
- Taguez un ami en commentaire

Une seule participation par personne et par réseau social sera prise en compte pour le tirage au sort.

Article 4 – Désignation des gagnants

À l'issue de la période du jeu, un tirage au sort sera réalisé parmi les participants ayant donné la bonne réponse, ou, à défaut, parmi ceux s'en approchant le plus.

Le tirage au sort désignera plusieurs gagnants par réseau social (Instagram et TikTok) :

- **1 gagnant par lot.**

Chaque gagnant recevra **un seul lot.**

Article 5 – Lots

Pour chaque réseau social, seront attribués :

- 1 casque Apple
- 1 paire d'AirPods
- 1 enceinte Marshall
- 10 mini enceintes Coca-Cola

Soit **13 gagnants par réseau.**

Les lots ne pourront faire l'objet d'aucune contestation ni être échangés contre une valeur monétaire.

Remarque : Les modalités précises d'envoi des lots seront communiquées ultérieurement aux gagnants.

Article 6 – Annonce des gagnants

Les gagnants seront contactés par message privé sur le réseau social utilisé pour participer. Ils devront répondre dans un délai de 7 jours pour confirmer leur adresse postale. À défaut de réponse, leur lot sera attribué à un autre participant tiré au sort.

Article 7 – Données personnelles

Les informations collectées dans le cadre du jeu sont destinées exclusivement à la gestion du concours.

Conformément à la réglementation applicable, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données.

Article 8 – Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de problème d'acheminement ou de perte des lots.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement sans réserve.